

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM NICE AVENUE 29 AVENUE JEAN MEDECIN BP 659 06011 NICE CEDEX 1

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M LUCANI ROMAIN M PINOTTI WILLIAM, gérants de la société A2R MOTO, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 77 CHEMIN DES VALLIERES 06390 CONTES, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M LUCANI ROMAIN 77 CHEMIN DES VALLIERES 06390 CONTES
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €
2e associé	M PINOTTI WILLIAM 242 CHEMIN DU PILON 06390 CONTES
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 08953 00021416401 32 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 07 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

FLORENCE PUJOL
CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS
08953@creditmutuel.fr

JST06

lu et approuvé

[Signature]

lu et approuvé

[Signature]

